



## PROGRAMME DE FORMATION

**Durée : 105 heures**

**du lundi au vendredi**

**8 h 30 - 12 h 00 et  
13 h 30 - 17 h 00  
35 h par semaine**

### Conditions d'accès :

- Être titulaire du brevet national de pisteur secouriste option ski alpin ou nordique - 2<sup>ème</sup> degré en cours de validité,
- Avoir exercé, pendant 3 saisons hivernales au cours des 5 dernières années la profession de pisteur secouriste 2<sup>ème</sup> degré dans un service de sécurité des pistes,
- Être âgé de 25 ans minimum.

### Dates et lieu du stage :

**Du 22/11 au 03/12/2021  
et du 25 au 29/04/2022**

**à CHAMONIX**

ENSA - 35 Route du Bouchet  
74401 CHAMONIX

### Intitulé de la formation

## BREVET NATIONAL PISTEUR-SECOURISTE option ski alpin ou nordique - 3<sup>ème</sup> degré

*Arrêté du 3 février 2000 relatif à la formation des pisteurs-secouristes option ski alpin ou nordique - 3<sup>ème</sup> degré*

### Objectif de la formation

Préparation à l'examen pour l'obtention du brevet national de pisteur secouriste ski alpin ou nordique - 3<sup>ème</sup> degré et exercice de la profession

### Contenu et déroulement pédagogiques et moyens pédagogiques

1 professeur pour 8 stagiaires  
Intervenants extérieurs : Professionnels de la montagne et de la sécurité  
Documents pédagogiques par matière

- Pédagogie active et participative : cours collectifs magistraux
- Travaux dirigés en salle

#### Module commun :

- 1) Gestion (20h) : notion de budget /coûts de fonctionnement/gestion des ressources humaines/organisation du travail/définition des besoins et gestion des inventaires.
- 2) Economie montagnarde (6h) : Tissu économique montagnard/exploitation des domaines skiables alpins et nordiques/activités complémentaires/partenaires de la station /partenaires externes.
- 3) Administration, réglementation (7h) : rappel des notions juridiques de responsabilités, responsabilités individuelles et professionnelles/les usagers/droit administratif (pouvoir de police du maire et du préfet) /PIDA /organisation des secours

#### Module spécifique :

- 1) Sécurité - Prise de décision - Prévention des accidents - Gestion opérationnelle de secours - PIDA - QSE - Nivologie - Santé au travail option alpin/nordique (34h)
- 2) Préparation des pistes/étude d'impact – Signalétique - Espaces ludiques - Neige de culture - Damage (32h)

### Modalités d'évaluation

**Module commun :** Epreuve écrite (2h) permettant d'apprécier les connaissances du candidat sur les matières enseignées au cours du module commun.

**Module spécifique :** Epreuve écrite (3h) (développement, capacité de synthèse sur un sujet proposé par le jury).

Epreuve orale (1h) sur un sujet tiré au sort  
(préparation : ½ heure - épreuve : ½ heure)